

---

POUR UN BUDGET QUI TIENT COMPTE DES PERSONNES A  
RISQUE OU EN SITUATION D'ITINERANCE

RÉSEAU SOLIDARITÉ ITINÉRANCE DU QUÉBEC

Présenté au ministre des finances du Québec, M. Raymond Bachand  
Mémoire déposé dans le cadre des consultations pré-budgétaires 2012

## Mémoire rédigé par Célia Corriveau, coordonnatrice du RSIQ

### Relecture et validation par des membres du comité de coordination :

Présidente : Jenny Villeneuve, Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO)

Secrétaire-Trésorière : Michelle Duchesne, directrice générale de Dîners St-Louis, déléguée par le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)

Administrateur : Dominic Alexandre, Directeur général de la Coalition sherbrookoise pour le travail de rue, délégué de la Table itinérance Sherbrooke

**Pour informations : Célia Corriveau**

**Cellulaire : 514-659-4733**

---

### Le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec

---

**Le Réseau Solidarité Itinérance du Québec (RSIQ) a été créé en 1998 et regroupe aujourd'hui treize (13) concertations régionales représentant près de 300 organismes œuvrant en itinérance.**

### Sa mission s'articule autour des objectifs suivants :

1. Améliorer les conditions de vie des personnes en difficulté, itinérants et sans domicile fixe, diminuer le phénomène de l'itinérance, contribuer à l'insertion sociale de ces personnes et à l'élimination de la pauvreté.
2. Maintenir un réseau d'entraide, d'information et de concertation composé d'individus, d'organismes et de regroupements d'organismes œuvrant auprès de personnes itinérantes et sans domicile fixe.
3. Favoriser l'échange, le développement et le transfert des connaissances.
4. Favoriser la participation et la prise de parole des personnes itinérantes et sans domicile fixe.

**Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec**  
**1710, rue Beaudry #2.42 , Montréal (Québec) H2L 3E7**  
**Courriel : [solidarite-itinerance@hotmail.com](mailto:solidarite-itinerance@hotmail.com)**

**Nous vous invitons à consulter la section RSIQ du [www.rapsim.org](http://www.rapsim.org)**

## Les recommandations du Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec (RSIQ)

### Le RSIQ recommande au gouvernement du Québec :

1. **D'investir les moyens financiers adéquats pour l'élaboration et l'adoption d'une politique en itinérance;**
2. **Que le budget de 14 millions (sur trois ans, excluant l'apport de la SHQ) associé au Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 soit rehaussé significativement, permettant un déploiement des mesures répondant aux besoins à la grandeur du Québec;**
3. **L'augmentation du financement à la mission des organismes en itinérance;**
4. **L'augmentation des sommes dédiées au logement social afin d'atteindre 50 000 unités de logement sur 5 ans**
5. **L'accès à un revenu décent pour tous**

## Introduction

Dans le cadre de l'exercice des consultations pré-budgétaires 2012 du gouvernement du Québec, le RSIQ émet par la présente ses commentaires concernant la nécessité que le prochain budget tienne compte des besoins des personnes à risque ou en situation d'itinérance. Dans ce mémoire, nous expliquerons les cinq recommandations exposées dans l'encadré plus haut, qui visent à doter le Québec de mesures permettant d'améliorer réellement les conditions de vie des personnes exclues socialement, en nous attardant également à démontrer les avantages d'investir dans ces moyens pour les contribuables québécois et ceci en conformité avec le principe de la gestion responsable des fonds.

### Proposition 1-Des moyens financiers adéquats pour l'élaboration et l'adoption d'une politique en itinérance

Depuis plusieurs années déjà, le RSIQ porte la demande d'une politique en itinérance pour le Québec. En 2006, le réseau a développé avec la participation de ses membres une plate-forme de revendications visant ainsi à étayer sa proposition plus en détail. Lorsque les membres de la

Commission de la santé et des services sociaux (à ce moment Commission des Affaires sociales) ont décidé de façon unanime en 2008 d'étudier le phénomène de l'itinérance au Québec, le rapport qui en a résulté stipulait la nécessité d'adopter une Politique en itinérance et ce, « dans les plus brefs délais». En plus d'être une recommandation d'une commission parlementaire, la nécessité d'une politique est appuyée par plusieurs villes du Québec, par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, par le Barreau du Québec et des milliers de personnes qui en ont signifié la nécessité en signant une pétition au printemps 2009.

En effet, la nécessité d'une politique en itinérance est plus importante que jamais, d'autant plus que nous constatons les grandes lacunes du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 au niveau de l'amélioration des conditions de vie des personnes itinérantes. Cette situation a d'ailleurs été démontrée dans le cadre des audiences de la Commission de la santé et des services sociaux visant à faire le bilan de la première année de celui-ci<sup>1</sup>. Par l'adoption d'une politique, le RSIQ souhaite qu'une vision intégrée se développe dans tous les ministères. Une politique globale permettrait que l'application d'un plan d'action découle d'une vision commune et cohérente des besoins des personnes à risque ou en situation d'itinérance. Dans cette optique, il est essentiel de voir de tels changements structurels importants en vue d'atteindre des résultats concrets sur le terrain. De cette façon, en plus de réellement donner une dimension nationale, une politique viendrait supporter plus adéquatement l'aspect interministériel proposé dans le cadre du plan actuel. En effet, des mesures importantes et significatives concernant les 6 axes de droits constituant notre plate-forme, c'est-à-dire le droit de cité, le droit à un revenu décent, le droit au logement, le droit à l'éducation, le droit à la santé et le droit à un réseau d'aide et de solidarité doivent être les piliers de la lutte contre l'itinérance au Québec. Conçue dans une vision de respect des droits sociaux de toutes les citoyennes et de tous les citoyens, une politique serait l'outil efficace pour l'amélioration la situation.

---

<sup>1</sup> Vous trouverez en annexe 1 le point de vue des différentes régions concernant le plan d'action. Veuillez noter que cette annexe a également été déposée dans le cadre des audiences de la CSSS.

## Proposition 2-Pour un plan d'action en itinérance avec des moyens financiers adéquats

Bien que sa conception n'ait pas comme point de départ une politique globale en itinérance, le plan d'action actuellement proposé par le gouvernement est un instrument politique nécessaire pour déployer des mesures permettant de tendre vers une société juste et inclusive. L'adoption d'un plan d'action démontre que le gouvernement du Québec se soucie des problèmes vécus par plusieurs de ses citoyennes et citoyens exclus socialement et qu'il reconnaît qu'une réponse politique est incontournable pour améliorer la situation. Toutefois, dès sa parution, notre réseau a constaté que les sommes y étant associées, c'est-à-dire 14 millions \$ sur trois ans, étaient clairement insuffisantes. Comme il a été mentionné préalablement, le RSIQ soutient qu'à ce jour les mesures déployées ne résultent malheureusement pas par une diminution de l'itinérance. Toutefois, même si le plan se termine en 2013, il est toujours possible d'y investir les sommes nécessaires maintenant, dans le but de répondre à la recommandation de la Commission, c'est-à-dire : « d'apporter une réponse immédiate aux problèmes liés à l'itinérance en attendant l'adoption de la politique ».

**Tableau 1 : Les investissements du Plan d'action interministériel relevés par le RSIQ**

<b>Montréal</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montant annuel octroyé à l'Agence de la Santé de Montréal pour la coordination du comité directeur</li> <li>- 1,25 M \$ récurrents pour huit organismes communautaires offrant le refuge d'urgence</li> <li>- 170 000\$ récurrents pour des organismes offrant du soutien communautaire en logement</li> <li>- financement pour trois organismes communautaires offrant le Programme de préparation à l'emploi (PPE)</li> <li>- financement investi pour la consolidation du projet pilote d'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII)</li> </ul>		
<b>Québec</b>	<b>Trois-Rivières</b>	<b>Gatineau</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 50 000 \$/annuel octroyés à l'Agence de la santé et des services sociaux de Québec pour la coordination du comité directeur</li> <li>- 80 000\$ récurrents à 2 organismes offrant du soutien communautaire au logement</li> <li>- soutien à un organisme communautaire offrant le Programme de préparation à l'emploi (PPE)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 50 000 \$/annuel octroyés à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie pour la coordination du comité directeur</li> <li>- 440 000 \$ /investis pour la consolidation du projet pilote d'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 50 000 \$/annuel octroyés à l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais pour la coordination du comité directeur</li> </ul>

Dans notre mémoire déposé dans le cadre de ces audiences<sup>2</sup>, nous avons demandé que la suite du déploiement du plan concrétise les réponses aux besoins des populations les plus désaffiliées de façon globale et effective. Tout d'abord, par globale, nous nous attendons à ce que les sommes touchent l'ensemble du territoire, puisque le plan d'action est à l'échelle du Québec. Présentement, l'insuffisance des ressources financières associées au plan d'action ne permet pas l'investissement des sommes dans toutes les régions. En effet, seules les villes de Montréal, Québec et Trois-Rivières ont bénéficié d'investissements plus significatifs, tel que démontré dans le tableau 1. Toutefois, il n'est plus à démontrer que l'itinérance, quoique moins visible, est également préoccupante à l'extérieur des grands centres<sup>3</sup>. Dans cette optique, les régions doivent aussi pouvoir compter sur des mesures faisant une réelle différence, et ce, dès la prochaine année. La plupart des concertations régionales ont déjà des réponses concertées prêtes à être déployées ou en cours de déploiement et le financement pourrait permettre de répondre aux importants besoins des personnes à risque ou en situation d'itinérance de leur région. Ces initiatives doivent être financées pour répondre à des besoins identifiés par les régions comme urgents et graves.

Ensuite, par effectif nous signifions l'investissement de sommes de façon responsable, c'est-à-dire en permettant de véritables résultats dans la vie des personnes à risque ou en situation d'itinérance, à court, moyen et à long terme. Des moyens concrets doivent être appliqués en matière de prévention et de soutien aux personnes qui en ont urgemment besoin. Par exemple, des investissements en matière d'hébergement d'urgence et temporaire s'avèrent nécessaires. Le gouvernement indiquait d'ailleurs sa volonté de consolider les places en hébergement à l'intérieur de son plan d'action (priorité 3, p.37). Bien que des investissements aient été faits pour l'hébergement d'urgence à Montréal, ils y sont encore insuffisants en plus d'être réclamés à l'échelle de la province. De plus, d'autres actions concernant cette priorité s'avèrent urgentes à réaliser pour répondre aux besoins rapportés par les organismes en itinérance. Entre autres, le renforcement des services de proximité ainsi que la consolidation des centres de jour visant la réinsertion sont des éléments fondamentaux pour améliorer les conditions de vie des personnes à risque ou en situation d'itinérance.

---

<sup>2</sup> Id.

<sup>3</sup> Ministère de la Santé et des Services sociaux. « L'itinérance au Québec. Cadre de référence », (2006) p.17

Un investissement adéquat en itinérance est nécessaire à l'atteinte d'une saine gestion des fonds publics. Plusieurs s'entendent pour dire que la pauvreté génère des coûts importants et que de ne pas s'en occuper est une incohérence d'un point de vue économique, l'inaction étant plus dispendieuse que l'action. En ce qui concerne l'itinérance, dans son rapport du sous-comité sur les villes 2009, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales recense plusieurs études et témoignages et fait la démonstration qu'il coûte moins cher d'investir de façon à diminuer les facteurs de désaffiliation sociale que de laisser quelqu'un à la rue<sup>4</sup>. En effet, en plus des sommes directement investies dans le cadre du plan d'action interministériel, d'autres coûts sont associés à l'absence de lutte contre l'itinérance, notamment au niveau de la santé. Les personnes en situation d'itinérance fréquentent davantage les hôpitaux et les urgences et sont plus hospitalisées que le reste de la population. Cette situation s'explique entre autres par le manque d'accès à la santé préventive, aux aliments nutritifs et à un logement chaud, adéquat et sécuritaire<sup>5</sup>.

De plus, la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance s'avère extrêmement coûteuse pour les personnes ainsi que pour l'État. En premier lieu, les personnes qui sont judiciarisées doivent vivre avec des dettes importantes ce qui engendre des conséquences et des expériences extrêmement négatives. De plus, dans certaines villes du Québec, elles peuvent toujours être incarcérées pour non-paiement d'amende. Cette situation problématique pour les personnes peut être engendrée par des incivilités telles qu'être en état d'ébriété sur la place publique, mendier, flâner, traverser la rue ailleurs qu'à une intersection, etc. À titre d'exemple, dans une étude parue récemment concernant un peu moins de 300 personnes judiciarisées de Québec, et ne représentant ainsi « que la pointe de l'iceberg », il a été établi que l'endettement moyen des personnes dû aux contraventions se situait autour de 2000\$. Pour les personnes les plus judiciarisées, c'est-à-dire les moins de 20 ans, l'endettement moyen grimpe jusqu'à 4000\$<sup>6</sup>. Les freins à l'intégration des personnes judiciarisées sont ainsi très importants.

En deuxième lieu, les coûts liés à l'incarcération sont très élevés sans être nécessaires. En effet, selon le ministère de la Sécurité publique, en 2010-2011, les dépenses pour l'emprisonnement d'une personne était de 183\$ par jour. En prenant l'exemple d'une personne incarcérée pour un

<sup>4</sup> Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. « Pauvreté, logement, itinérance : les trois fronts de la lutte contre l'exclusion ». *Rapport du Sous-comité sur les villes* (2009), p.127.

<sup>5</sup> Ibid., 132-133

<sup>6</sup> Bernier, D., Bellot, C., Sylvestre, M et Chesnay, C.(2011), « La judiciarisation des personnes en situation d'itinérance à Québec : point de vue des acteurs socio-judiciaires et analyse du phénomène (Toronto :The Canadian Homelessness Research Network Press).

mois, il en coûte plus de 5490\$. En plus de ces frais, s'ajoute ceux liés à l'implication des autres acteurs (juges, procureurs de la couronne et autre personnel lié à l'administration de la justice). Ainsi, en mettant un terme à ces emprisonnements pour non-paiement d'amendes, comme c'est d'ailleurs le cas dans certaines villes, le gouvernement pourrait économiser des sommes importantes.

Certains économistes considèrent que la capacité des économies à faire face aux chocs dépend de leur cohésion sociale. Puisque les investissements sociaux ont un impact majeur et indéniable sur le développement des capacités des personnes, sur leur santé, sur leur intégration en emploi, etc., les sociétés les mieux équipées en la matière traversent avec moins de conséquences négatives les crises économiques. D'ailleurs, quelques mois après des difficultés économiques, les groupes en itinérance remarquent une augmentation de l'utilisation de leurs services. Il est évident que la réintégration sociale des personnes est beaucoup plus coûteuse que le maintien d'un filet social adéquat en situation de crise, en plus de tenir compte des coûts sociaux liés aux expériences extrêmement négatives que peuvent vivre les personnes.

Des sommes considérables sont investies pour soulager temporairement l'itinérance à chaque année. Ces sommes sont indispensables pour aider minimalement les personnes en situation d'exclusion sociale. Toutefois, tant que les sommes ne seront pas suffisantes pour arriver à prévenir adéquatement et à favoriser l'intégration, les contribuables seront contraints à un investissement perpétuel qui arrive seulement à gérer le phénomène et non à l'enrayer.

### **Proposition 3 : Améliorer le soutien financier des organismes communautaires en itinérance**

À l'intérieur de sa Plateforme pour une politique en itinérance, le RSIQ demande le « rehaussement de façon significative du soutien financier accordé à la mission globale des ressources communautaires en itinérance et en prévention en octroyant des enveloppes suffisantes et récurrentes afin de favoriser leur consolidation et leur développement, tout en respectant leur autonomie ».



Depuis quelques années, plusieurs régions enregistrent une augmentation des personnes qui fréquentent les organismes communautaires. Plusieurs d'entre elles ont fait part de débordements et déplorent qu'ils doivent refuser des personnes, situations d'ailleurs régulièrement rapportées par les médias depuis l'été. De plus, lors des derniers états généraux de l'itinérance du RSIQ en septembre 2010 où plus de 350 personnes concernées par l'itinérance étaient réunies, l'aggravation de la problématique a fréquemment été rapportée. Dans ce contexte, les groupes qui reçoivent davantage de personnes en plus de devoir adapter leurs interventions à plusieurs problématiques en même temps, nécessitent davantage d'appui.

#### **Proposition 4 : L'augmentation des fonds dédiés au logement**

Pour prévenir l'itinérance et faciliter la réintégration des personnes qui n'ont pas de chez-soi, le logement social avec soutien communautaire est un outil incontournable. Des sommes plus importantes que celles rapportées dans le cadre du bilan du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 (en particulier dans le contexte où les annonces de construction d'unités de logement social ont diminué) sont nécessaires pour contribuer à une véritable lutte contre l'itinérance.

Dans ce contexte, le RSIQ supporte la demande du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) d'avoir 50 000 logements sociaux de plus, répartis à la grandeur de la province, dans un horizon de cinq ans.

#### **Proposition 5 : L'accès à un revenu décent pour les personnes les plus démunies**

Alors qu'un rapport de l'OCDE paru dernièrement fait la démonstration de l'augmentation des inégalités de revenus, il devient capital de questionner les politiques de redistribution. En effet, l'insuffisance de revenu joue un rôle de premier plan dans la production d'exclusion sociale. Pourtant, il devrait être incontournable que le revenu de chaque personne permette de couvrir les besoins de base, notamment celui de manger, d'être logé, de se soigner (médicaments), etc.

---

Dans cette optique, le RSIQ appuie les revendications du Collectif pour un Québec sans pauvreté dans le cadre de la campagne *MISSION COLLECTIVE : bâtir un Québec sans pauvreté* :

- Que le salaire minimum soit fixé à 10,88 \$/heure (2011) et révisé annuellement afin qu'une personne seule travaillant 40 heures/semaine sorte de la pauvreté.
- Que les protections publiques soient haussées et ajustées annuellement pour assurer à toute personne un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC), soit 14 935\$/an (2009), afin de préserver sa santé et sa dignité.

## CONCLUSION

---

Pour conclure, nous espérons que nos demandes seront entendues permettant que le budget soit élaboré avec un souci de solidarité envers les personnes exclues socialement. Nous réitérons que les sommes suffisantes à créer un contexte essentiel à la mise en place d'une véritable structure d'intervention politique sont nécessaires. Tout d'abord, les sommes disponibles pour l'adoption d'une politique en itinérance doivent être disponibles dans le cadre du prochain budget. De plus, pour que celui-ci devienne global et effectif avant d'arriver à son terme, le plan d'action en itinérance doit être pourvu d'un budget adéquat, permettant ainsi de maintenir la crédibilité du gouvernement. Le phénomène de l'itinérance doit dans les prochaines années diminuer et ceci ne sera permis qu'avec des mesures concernant le logement avec soutien communautaire et le revenu, celles-ci complémentaires à un plan d'action et à une politique en itinérance convenablement financés.

Des milliers de personnes se retrouvent chaque jour à la rue et subissent quotidiennement l'exclusion sociale. Il est possible de mettre de l'avant des solutions novatrices. Notre réseau est débrouillard et propose de multiples moyens pour améliorer la qualité de vie des personnes à risque ou en situation d'itinérance. Le prochain budget provincial, en fournissant l'appui aux personnes ainsi qu'au réseau communautaire qui les soutient, doit permettre l'amélioration de la situation.

---

---